

Projet de règlement grand-ducal

portant création d'une annexe de l'Institut national des langues sur le campus Belval de l'Université du Luxembourg à Esch-sur-Alzette ainsi que d'une annexe de l'Institut national des langues à Mersch

Avis complémentaire du Conseil d'État

(30 mars 2018)

Par dépêche du 14 février 2018, le Premier ministre, ministre d'État, a saisi le Conseil d'État d'un amendement au projet de règlement grand-ducal sous avis, élaboré par le ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse.

Le texte de cet amendement gouvernemental était accompagné de remarques préliminaires, d'un commentaire et d'une version coordonnée du projet de règlement grand-ducal, tenant compte des modifications apportées au texte initial.

Les avis complémentaires de la Chambre des salariés et de la Chambre de commerce ont été communiqués au Conseil d'État par dépêches respectivement des 15 février et 14 mars 2018. Les avis des autres chambres professionnelles n'ont pas encore été communiqués au Conseil d'État au moment de l'adoption du présent avis.

Le texte sous avis tient compte des observations d'ordre légistique émises dans l'avis du Conseil d'État du 28 novembre 2017. Par ailleurs, l'amendement lui soumis fait suite à une critique soulevée dans le prédit avis, de sorte que le Conseil d'État n'a pas d'observations à formuler.

Ainsi délibéré en séance plénière et adopté à l'unanimité des 19 votants, le 30 mars 2018.

Le Secrétaire général,

s. Marc Besch

Le Président,

s. Georges Wivenes